

N° FIN/2021/34

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	25 mars 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	25 mars 2021	En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 47

Séance du 31 mars 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 31 mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET (sauf délibérations n° 22 à 26), Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAIN, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Manuel PETIT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Evelyne TRECARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Murielle LE ROY, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS
M. Guy GOUIN, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
M. Guy AVENIA
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Budget primitif 2021 du budget principal

FIN/2021/34

Conseil communautaire du
31 mars 2021**Objet : Budget primitif 2021 du budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

Vu la loi n° 92-126 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 4 février 2021,

Le budget primitif 2021 du budget principal de la CCJ s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 561 070,99 €	10 561 070,99 €
INVESTISSEMENT	7 527 757,80 €	7 527 757,80 €
TOTAL	18 088 828,79 €	18 088 828,79 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

Considérant que ce budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que la subvention d'équilibre à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien,

Considérant que les résultats de l'exercice 2020 ont été repris au budget primitif 2021 suite à l'adoption du compte administratif 2020 et à l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

Considérant que ce budget a été soumis à la commission des finances et la conférence des maires du 25 janvier 2021,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 10 (Mmes Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Sophie CALLÉ, Olga LIGAUT, Valérie SUBRENAT et Mrs Nicolas DEILLER, Christophe DELAUNAY, Didier MOREAU, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS)

- **APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal de la CCJ pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté,
- **APPROUVE** les subventions d'équilibre 2020 aux budgets annexes suivants :
 - Budget piscine intercommunale : 679 180 €
 - Budget ZAE : 63 000 €
 - Budget aire d'accueil des gens du voyage : 91 000 €
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 192 400 € pour l'année 2021 à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.
- **CHARGE** le président ou son représentant de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

